

D. 853
(N)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Vivre Sans Dépendance (AVSD) pour la mise en place de temps de prévention et d'écoute en addictologie dans les quartiers de la Ville de Nouméa au titre de l'année 2019

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de sa politique de lutte contre les exclusions et de prévention, les associations œuvrant à l'insertion sociale, professionnelle ou économique des populations en difficulté.

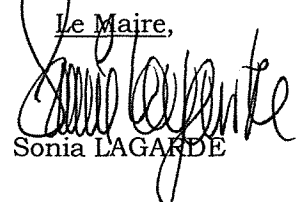
Depuis 2007, des permanences de prévention et d'écoute en addictologie sont tenues par l'Association Vivre Sans Dépendance (AVSD) dans les Maisons Municipales de Quartier. En 2015, l'exécutif municipal a décidé d'expérimenter un déploiement sur d'autres Maisons Municipales de Quartier et espaces assimilés. L'évaluation de ces actions expérimentales a montré l'importance de pérenniser ces temps de prévention et d'écoute pour toucher le public jeune, souvent difficile d'accès. Il a donc été décidé de maintenir l'étendue des interventions de l'AVSD dans les Maisons Municipales de Quartier et espaces assimilés de la Ville, pour les années à venir.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2019, l'attribution d'une subvention d'un montant global de 1.000.000 F/CFP à l'association AVSD pour la mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les Maisons Municipales de Quartiers et espaces assimilés et pour des interventions dans le cadre d'actions mises en place par le Service Vie des Quartiers de la Ville, notamment lors de rencontres interquartiers et Nouméa Plage.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.000.000 F/CFP, pour l'exercice 2019, à l'association AVSD.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 18 septembre 2019

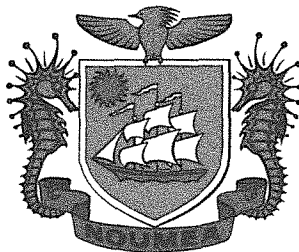
Le Maire,

Sonia LAGARDE



**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ECOUTE ET D'INFORMATION DANS LES MAISONS MUNICIPALES DE
QUARTIER ET ESPACES ASSIMILES
ASSOCIATION AVSD**

Disponible budget : 1 000 000
 Prévvision d'attribution BP 2019 du service : 1 000 000
 Disponible après prévision d'attribution BP 2019 : 0

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	COUT TOTAL DU PROJET	MONTANT PERCU EN 2018	MONTANT SOLLICITE	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES AUPRES DES COLLECTIVITES 2019	BSERVATIONS	PROPOSITION
L'Association Vivre Sans Dépendance (AVSD) Pdt Monsieur Charles ERIC	Aide à la tenue de permanences dans les Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés	1994	7 488 073 F	1 000 000 F	1 000 000 F	ASS NC : 6 000 000 F	Cette subvention servira à financer : • Le déploiement de l'information au sein des Maisons Municipales de Quartier et Espaces Assimilés • Les interventions dans les évènements interquartiers Fréquentation globale de l'année 2018 : • Public privilégié : les jeunes de 16 à 26 ans • 233 personnes accueillies • 47 Permanences dans 5 Maisons Municipales de Quartier • 103 personnes touchées lors de l'évènement Nouméa Plage	1 000 000 F
TOTAUX			7 488 073 F	1 000 000 F	1 000 000 F	6 000 000 F		1 000 000 F



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 22 octobre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 15.10.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D’AFFICHAGE 16.10.2019	Mme	Tuilogona O’CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Angélo PITO
	Mme	Janine BAJON	Mme	Dina REY
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Karine DESTOURS	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Paule GARGON
	M.	Christophe CHEVILLON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe OBLED
		Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Laurène CASSAGNE
		M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
Nombre de présents	: 33	M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
Nombre de votants	: 43	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
(10 procurations)		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	Gaël YANNO
<u>SORTIE DE :</u>		Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Isabelle LAFLEUR
M. Charles ERIC		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
		Mme	Sabine KAGY		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 853

autorisant le versement d'une subvention à l'Association Vivre Sans Dépendance (AVSD) au titre de l'année 2019 pour la mise en place de temps de prévention et d'écoute en addictologie dans les quartiers de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **22 OCT. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/113 du 26 février 2019 relative au budget principal primitif 2019 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/628 du 17 juillet 2019 portant décision modificative n° 1 du budget principal primitif 2019 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/160 du 18 septembre 2019,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de l'Action Sociale, de la Solidarité et du Handicap / Prévention et Sécurité entendue en séance du 25 septembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000.000/CFP à l'association Vivre Sans Dépendance au titre de l'année 2019 pour la mise en place de permanences d'écoute et d'information dans les Maisons Municipales de Quartier et espaces assimilés.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à l'Association Vivre Sans Dépendance.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **22 OCT. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **24 OCT. 2019**

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V. (S.V.Q.)	-	1
A.V.S.D.	-	1

Le Maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **25 OCT. 2019**
au Commissaire Délégué
et notifié le **28 OCT. 2019**
~~est exécutoire de plein droit.~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Kareen Cornaille
Kareen CORNAILLE
2^e adjointe au Maire
chargée de l'administration générale,
des ressources humaines,
des affaires juridiques et de l'informatique

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

25 OCT. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE